



**DÉCLARATION DES TAXES SUR LE CHIFFRE  
D'AFFAIRES ET DES IMPÔTS SUR LE REVENU**

REGIME D'IMPOSITION :  Réel  Simplifié

EXERCICE FISCAL 20.....

MOIS DE .....

Numéro Identifiant Unique (NIU) : \_\_\_\_\_

Nom ou Raison sociale : \_\_\_\_\_ Sigle \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Quartier \_\_\_\_\_ Lieu Dit \_\_\_\_\_

B.P : \_\_\_\_\_ Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. mobile : \_\_\_\_\_

Adresse électronique (e-mail) : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_

**TAXE SPECIALE SUR LE REVENU (TSR)**

0-RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À L'ÉTRANGER	BASE	PRINCIPAL	PÉNALITÉS	TOTAL
TSR retenue au taux de : 15% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 7,5% <input type="checkbox"/>				
TOTAL	L0			

**DROITS D'ACCISES (DA)**

1a - CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ	Base	Taux /Tarifs	PRINCIPAL	PÉNALITÉS	TOTAL
CA taxable au taux général	L1	25%			
CA taxable au taux réduit	L2	12,5%			
1b- DROIT D'ACCISES AD VALOREM = L1 + L2	L3				
1c- DROIT D'ACCISES SPECIFIQUE (détails annexés)	L4				
1d- DROITS D'ACCISES À REVERSER = L3 + L4	L5				
1e - DROITS D'ACCISES COMPLÉMENTAIRES					
Droits d'Accises payés à l'importation	L6				
Complément Droits d'Accises à payer = L5 - L6	L7				
<b>TOTAL DROITS D'ACCISES À PAYER</b>					
<input type="checkbox"/> (L5) ou <input type="checkbox"/> (L7)	L8				
(L5 + L7)	L9				

**TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)**

2-CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ	CA	Taux	Montant de la taxe
Opérations taxables au taux normal <sup>1</sup>	L10	19,25%	
Montant du Droit d'Accises L8 ou L9	L11		
Autres opérations taxables <sup>2</sup>	L12		
Exportations (taxables au taux zéro) :	L13	0%	
Chiffre d'affaires exonéré :	L14		
CA global hors taxes = L10 + L11 + L12 + L13	L15	L10 + L11 + L12	

<sup>1</sup> Y compris les opérations dont l'Etat prend en charge la TVA.

<sup>2</sup> Opérations taxables aux taux et / ou bases spécifiques.

3- TVA DÉDUCTIBLE	
Prorata prévisionnel (Assujettis partiels) : Cf. DSF exercice n-1	L16 %
Report du crédit antérieur : (L33 de la déclaration précédente )	L17
TVA déductible sur achats locaux :	L18
TVA déductible sur services locaux :	L19
TVA déductible sur achats à l'étranger	L20
TVA déductible sur services et autres rémunérations versés à l'étranger	L21
Total TVA déductible : L17+L18+L19+L20+ L21	L22
TVA déductible au prorata prévisionnel (assujettis partiels): L16 X L22	L23

4- RÉGULARISATIONS EXCEPTIONNELLES	
Régularisation de TVA déductible ou TVA déjà retenue à la source (-)	L24
Régularisation de TVA prise en charge par l'Etat (-)	L25
Régularisation sur cession d'éléments de l'actif immobilisé à reverser (+)	L26
Régularisation de TVA à reverser et autres (+)	L27

5- TVA À PAYER OU CRÉDIT DE TVA	
TVA collectée (L10 + L11 + L12)	L28
TVA déductible : <input type="checkbox"/> (L22) ou <input checked="" type="checkbox"/> (L23)	L29
Régularisation TVA à déduire : (L24 +L25)	L30
Régularisation TVA à reverser : (L26 + L27)	L31
TVA à payer : (L28 - L29 - L30 + L31)	L32
Crédit de TVA :	L33
Remboursement demandé : (Préciser le montant)	L34
Crédit à reporter : (L33 - L34)	L35

6- TOTAL DE TVA À PAYER	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
TVA à payer : (L32)	L36			
TVA retenue à la source (Entreprise habilitée):	L37			
TVA retenue sur rémunération versée à l'étranger :	L38			
Montant à payer : ( L36+ L37 + L38 )	L39			

## IMPÔTS SUR LES REVENUS (IR)

7- ACOMPTE ET PRÉCOMPTE À REVERSER	BASE	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
Acompte sur CA retenu à la source	L40				
Précomptes sur achats retenus 0,5% <input type="checkbox"/> 1% <input type="checkbox"/> 3% <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/>	L41				
Précomptes sur loyers (15%)	L42				
Précomptes sur rémunérations et honoraires(5%)	L43				
TOTAL = (Somme L 40 à L43)	L44				

8- ACOMPTE ET PRÉCOMPTE À DEDUIRE		BASE	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
Acompte sur CA retenu à la source	L45					
Précomptes sur achats 0,5% <input type="checkbox"/> 1% <input type="checkbox"/> 3% <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/>	L46			X		
Précomptes 15% sur loyers (déductible sur IR)	L47			X		
Précomptes sur rémunérations et honoraires (5%)	L48			X		
TOTAL = (Somme L 45 à L48)	L49					

9-LIQUIDATION ACOMPTE IMPOTS SUR LE REVENU		BASE	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
Acompte sur CA déclaré 0,5% <input type="checkbox"/> 2% <input type="checkbox"/> 3% <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/>	L 50					
Acompte de 15% sur loyers perçus	L 51					
Déductions à opérer = L49	L 52					
Crédit antérieur =( L 55 déclaration précédente)	L 53					
Acompte à payer = Solde [(L50 + L51) - (L52 + L53)]	L 54					
Crédit d'impôt à reporter = (Solde négatif L 54)	L 55					

10- RETENUES SUR REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS		BASE	DATE PAIEMENT	PRINCIPAL (15%)	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
Revenus des Actions, parts de capital et assimilés	L 56						
Dividendes payés hors du Cameroun	L 57				X		
Remunération des dirigeants et jetons de présence	L 58						
Revenus des obligations	L 59						
Revenus créances, dépôts, cautionnements	L 60						
Gains sur cession d'actions, d'obligations	L 61						
TOTAL= (Somme L 56 à L61)	L 62						

11-IMPÔTS SUR LES REVENUS NON COMMERCIAUX RETENUS À LA SOURCE*		BASE	TAUX	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
Rémunérations des sessions des conseils d'administra-	L 63		15%				
Primes, gratifications, indemnités et perdiem des commissions et comités ad-hoc ou permanents	L 64		15%				
Rémunérations des artistes et sportifs	L 65		15%				
TOTAL = (Somme L 63 à L65)	L 66						

\* Joindre l'état nominatif.

12- IMPÔTS RETENUS SUR SALAIRES		BASE	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
IRPP sur traitements et salaires	L 67					
Crédit Foncier du Cameroun (part salariale)	L 68			X		
Crédit Foncier du Cameroun (part patronale)	L 69			X		
Fonds National de l'Emploi	L 70			X		
Redevance audiovisuelle	L 71			X		
Taxe de Développement Local (taxe communale)	L 72			X		
TOTAL = (Somme L 67 à L72 )	L73					

13 - IMPOTS SUR LES PLUS-VALUES	PRIX DE CESSION	VALEUR NET COMPTABLE	+ /- VALUES	TAUX	IMPOTS A PAYER
Cession d'immobilisations	L74				
Cession de titres négociables	L75				
	PRIX DE CESSION	CHARGES DEDUCTIBLES <sup>1</sup>	+ /- VALUES	TAUX	IMPOTS A PAYER
Plus-value immobilière par les particuliers	L76				
<b>TOTAL</b>	<b>L77</b>				

<sup>1</sup> Charges réelles déductibles = valeur d'acquisition + frais réels de construction et/ou de transformation dûment justifiés  
NB: En cas de moins values, pas d'imposition

## DROITS DE TIMBRE D'AÉROPORT

14- DROIT DE TIMBRE D'AÉROPORT	NOMBRE DE PASSAGERS	TAUX	PRINCIPAL	PÉNALITÉS	TOTAL
Vols internationaux	L78	10 000 F			
Vols nationaux	L79	1000 F			
<b>TOTAL</b>	<b>L80</b>				

TOTAL RECAPITULATIF	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
TSR (= L0)				
Droit d'Accises = (L8) ou (L9)				
TVA (= L39)				
AC/IR + Précomptes (= L44)				
Acompte à payer (= L54)				
IRCM (= L62)				
Impôts sur revenus non commerciaux (= L66)				
RTS / salaires (= L73)				
Impôts sur la plus-value (= L77)				
Droit de timbre aéroport (= L80)				
<b>TOTAL A PAYER</b>				

<b>TIMBRE À DATE DE L'ADMINISTRATION</b>	
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
N° de quittance : _____	
Délivrée le : _____	
Pénalités : _____	
<b>Le Receveur des Impôts</b>	

<b>LE DÉCLARANT</b>	
A _____ Le _____	
Cachet et signature	
<b>MODE DE PAIEMENT</b>	
Montant (en chiffres) : _____	
Règlement effectué par (cocher la case correspondante)	
<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> Ordre de virement
<input type="checkbox"/> Chèque n° _____	
Banque : _____	
Agence : _____	